

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## GUILLAUME AVEC LE DISTRICT... UN EMPLOI PÉRENNISÉ



Employé au District de l'Yonne de Football depuis 2013, Guillaume PERLIN est désormais embauché en contrat à durée indéterminée.

Article en pages 4 et 5

« *Le District, c'est VOUS !* »

C.CAILLIET

### Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



### Partenaires



CA  
CHAMPAGNE  
BOURGOGNE  
BANQUE ET ASSURANCES

L'YONNE  
RÉPUBLICAINE



### Sommaire

- ⚽ Informations Pages 1 à 3
- ⚽ Actualités Pages 4 à 7
- ⚽ Procès-Verbaux Pages 8 à 28

### Agenda de la semaine prochaine

- Lundi 24 :
- Mardi 25 :
- Mercredi 26 : Commission sportive
- Jeudi 27 : Commission de discipline
- Vendredi 28 :
- Samedi 29 :
- Dimanche 30 :

# INFORMATIONS

## U7/U9 : DATES DES RÉUNIONS DE SECTEUR !

Le District de l'Yonne vous invite à prendre connaissance des dates des différentes réunions, qui se dérouleront au sein des stades municipaux à partir de 18h30 :

- 📍 **Secteur Auxerrois** : STADE AUXERROIS, le lundi 24 septembre
- 📍 **Secteur Avallonnais** : AVALLON CO, le jeudi 27 septembre
- 📍 **Secteur Migennois** : APPOIGNY, le mardi 25 septembre
- 📍 **Secteur Puisaye** : TOUCY, le jeudi 27 septembre
- 📍 **Secteur Tonnerrois** : CHABLIS, le lundi 24 septembre



### Formation des dirigeants



**6 OCTOBRE 2018**



### ACCOMPAGNER UNE ÉQUIPE DE FOOT U6 À U11

#### Objectifs

- \* Connaître le rôle dévolu à un Accompagnateur d'équipe de football (U7, U9 et U11) : sa place au sein du club, son rôle éducatif et son devoir d'exemplarité
- \* Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants
- \* Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres des enfants (logistique, sécurité...) avant, pendant et après

Une formation ouverte à tous les

Parents, Bénévoles, Dirigeant(e)s, Joueurs(ses), souhaitant accompagner des enfants sur les rencontres

#### A votre choix : 7 sites sur tout le territoire



21 - Quetigny



25- Besançon



39 - Lons le Saunier



58- Varennes Vauzelles



70- Vesoul



71- Saint Rémy



89- Auxerre

Horaires → Samedi de 8H30 à 12 H30

Coût → 40 Euros (possibilité de prise en charge par un bon de formation FFF 25€ et un complément pris en charge par la Ligue BFC 15€)

Contact → Catherine Buchwalter — 03.81.99.36.15 — cbuchwalter@lbfcc.fff.fr

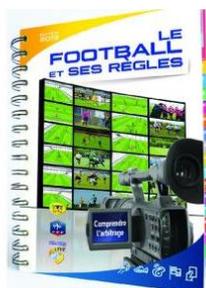
[Pour vous inscrire, cliquez ici](#)

# LES DATES DE LA PROCHAINE FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE !

Comme chaque saison en octobre, la Commission Départementale d'Arbitrage organise une première session de formation initiale. Ouverte habituellement à toutes et tous, elle sera cette fois-ci réservée aux candidats.



La C.D.A a donc décidé pour ces premières dates (6, 13 et 20 octobre 2018), de restreindre les inscriptions aux **candidats**. La seconde session de formation aura lieu en janvier prochain et sera quant à elle, **réservée aux féminines**.... Généralement organisées au centre de formation de l'AJA, ces formations se déroulent sur trois samedis avec parties pratique et technique. Vous souhaitez devenir arbitre et être au cœur du jeu ? Inscrivez-vous auprès de Patricia LANTELME ([plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)) au plus tard le 29 septembre à l'aide du [Dossier de candidature](#).



## LE FOOTBALL ET SES RÈGLES 2018-2019

Le livre « le football et ses règles » est en vente au district au prix de 25€ (+4.80€ de frais de port).

## PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été



établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants.

Pour les formations Éducateurs, les inscriptions aux modules proposés sont à réaliser directement sur notre site internet en cliquant [ICI](#).

[Calendrier 2018/2019](#)

# COUPE DU MONDE FÉMININE : LA BILLETTERIE EST OUVERTE AUX LICENCIÉS DE LA FFF



**Le Comité d'organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019 a ouvert, mercredi 19 septembre, la billetterie aux licenciés de la Fédération Française de Football.**

Depuis hier, une période de vente exclusive destinée à la famille du football s'est ouverte pour les cinquante-deux matches de la Coupe du monde féminine de la FIFA, France 2019, qui se déroulera du 7 juin au 7 juillet prochains à Grenoble, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Rennes, Reims et Valenciennes.

Les licenciés de la FFF souhaitant en bénéficier peuvent commander leurs places pour le Mondial à tarif réduit et profiter de réductions allant jusqu'à 15 % sur les prix grand public.

Afin d'être certain de profiter de ces offres, il est préférable de commander avant le 19 octobre, date de l'ouverture de la billetterie au grand public. Passé cette date, il sera toujours possible de bénéficier des tarifs préférentiels, mais sous réserve des places disponibles.

Pour commander vos places, nous vous remercions de bien vouloir remplir le bon de commande de la ville souhaitée et de le renvoyer par mail : [lcane@lbfc.fff.fr](mailto:lcane@lbfc.fff.fr).

Retrouvez les différents bons de commande sur le site de la [ligue de bourgogne-franche comté](http://ligue.de.bourgogne-franche.comté).

# GUILLAUME AVEC LE DISTRICT... UN EMPLOI PÉRENNISÉ !



**Employé au District de l'Yonne de Football depuis 2013, Guillaume PERLIN est désormais embauché en contrat à durée indéterminée.**

Ce qui ne devait être qu'un contrat de quelques mois, s'est finalement transformé au fil des années en un contrat à durée indéterminée.

En 2013, Guillaume signe, sous la mandature d'André MILOT, un service civique. Il a pu découvrir le fonctionnement du football amateur au sein du District de l'Yonne, qu'il connaissait en qualité de joueur au C.S.P CHARMOY depuis la saison 1997-1998...

En septembre 2013, il signe pour 2 ans, en contrat d'apprentissage durant lequel il a pu obtenir son BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport).

En 2015, André MILOT, Christophe CAILLIET (secrétaire général) et le Comité de Direction décident d'embaucher Guillaume en Contrat d'Avenir (3 ans). Il a pu durant cette période obtenir son B.M.F (Brevet du Moniteur de Football), en qualité d'éducateur U13 au C.S.P CHARMOY. Pour intégrer la formation B.E.F (Brevet d'Entraîneur de Football), il entame la saison 2016/2017 en signant une licence au Stade Auxerrois, club lui permettant d'entraîner

l'équipe Féminine Séniors qui évolue au niveau régional (niveau requis pour l'obtention du B.E.F).

Au sein du District, Guillaume est responsable du calendrier des plus jeunes (U6/U7 et U8/U9) et il a la responsabilité de l'organisation de la fête des débutants. Présent lors des C.P.D pour les jeunes (Centres de Perfectionnement Départementaux) et responsable des rassemblements féminins, futsal ou extérieur, il a su acquérir de l'expérience, s'adapter à divers publics et différentes situations.

Notre éducateur est également mis à disposition de la Ligue pour les différents modules de formations sur les terres icaunaises et leurs certifications en fin de saison. De nouveaux projets s'instaurent au profit des clubs et des institutions scolaires du département...

***Confiant en ses qualités humaines et pédagogiques, le Comité de Direction du District de l'Yonne de Football a mandaté son Président Christophe CAILLIET afin d'offrir un CDI à Guillaume à partir de ce 21 septembre... le jour de ses 27 ans !***

---

## LES FÉMININES ONT FAIT LEUR RENTRÉE !



La traditionnelle journée de rentrée du football féminin a eu lieu ce dimanche 16 septembre sur les installations sportives de CHABLIS à laquelle 20 équipes sont venues des quatre coins du département.

Organisée par la commission de féminisation du District de l'Yonne, cette journée a rassemblé 20 équipes, représentant 19 clubs icaunais. Ces féminines évoluant en *championnat Séniors, U18 F* et

*loisir*, à 8 ou à 11 ont donc participé à ce rassemblement annuel, chaleureux et convivial auquel trois arbitres dont 2 féminines ont officié. Le coup d'envoi de cette journée fut donné par Cédric HENGBART, ancien joueur de l'AJ AUXERRE et entraîneur de l'équipe première de l'AS CHABLIS, qui vient d'accéder en R3.

Liste des clubs représentés :

- Avallon Vauban 1 & 2
- Cerisiers

- Champigny 1 & 2
- Chemilly
- Cheny
- Coulanges
- Joigny
- Malay-Le-Grand
- Monéteau / Toucy
- Mont St Sulpice
- Ravières
- Serein
- Sergines
- St Denis les Sens
- St Fargeau
- St Georges
- Varennes
- Vergigny



*Remerciements à Cédric pour sa présence, à la municipalité et au club pour l'accueil et le prêt des installations sportives ainsi qu'aux arbitres présents. Nous souhaitons une excellente saison sportive à toutes les féminines.*



***Retrouvez l'intégralité des photos sur le site du [DYF](#)***

# LES TIRAGES DES COUPES DE L'YONNE, PRÉVEL, U15 ET U18



La commission sportive du district de l'Yonne a procédé ce mercredi 19 septembre aux tirages au sort des coupes de l'Yonne, Prével, U15 et U18 :

- [2ème tour CY](#)
- [1er tour Prével](#)
- [1er tour CY U15](#)
- [1er tour CY U18](#)

# PROCES - VERBAUX

PV 44 st et reg 8

Réunion du 11 septembre 2018

**COMMISSION STATUTS,  
RÈGLEMENTS ET  
OBLIGATIONS DES CLUBS**

**« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »**

## 1. Statut et Règlements

### Commission restreinte

**Présents :** M Sabatier – Mme Fontaine – MM Frémion – Montagne

**Excusé :** M Trinquesse

**Assiste :** Mme Gilabert (administrative)

#### 1.1 Clubs en inactivité

La commission prend note de la mise en non activité catégorie seniors pour les clubs de

- Druyes
- Egriselles le Bocage
- Montillot

La commission prend note de la mise en non activité totale pour les clubs de :

- Auxerre Olympique
- Champignelles
- Cheroy
- Rosoy
- Villeneuve l'Archevêque
- Villeneuve/Yonne EF

#### 1.2 Enregistrement des ententes

##### Séniors

- D3/B Stade Auxerre 3 – Chevannes 2
- D4/B Mt St Sulpice 3 – Chemilly 2
- D4/C St Sauveur -Saints

##### Séniors féminines

- Monéteau –Toucy -Saints
- Monéteau –Toucy -Saints 2
- FC Sens - Sens Eveil -Gron Véron - Vinneuf
- Serein AS –Varenes

## Vétérans – challenge de la convivialité

- Saints – St Sauveur

### **1.3 Statut des Educateurs**

Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C F F 3.

L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs).

Une notification officielle sera adressée le 15 septembre de chaque saison par le District aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'éducateurs.

Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C F F 3

La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.

Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

#### Clubs non en règle

- Chevannes
- Moneteau
- St Bris le Vineux
- St Georges/Baulche
- Toucy

Le club de St Bris le Vineux accédant, susceptible d'être non en règle, devra inscrire un candidat à la formation modules séniors et U 17/18 + certification et ce avant la fin de la saison

**Formations CFF3 programmées dans l'Yonne** : Appoigny les 9 et 16 février 2019, module U 17/U19 Appoigny les 29 septembre et 13 octobre 2018. Certification le 3 avril 2019 au Stade Auxerrois

## **2. Statut de l'arbitrage**

**Présents** : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Montagne – Almi -

**Excusés** : MM Trinquesse - Chaton – Rivière

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

## **2.1 Non renouvellement au 31 aout 2018**

AGNESE Lucas .....	St Georges/Baulche
BROU KOFFI Jean .....	Charbuy
COLAS Thomas .....	St Fargeau
DELIGNY Valentin.....	St Clément Onze
EGNAKOU Désirés .....	Charny
GARNIER Guillaume .....	UF Tonnerrois
GARTIT Othmane .....	Chevannes
GASMAOUI Jamel .....	Joigny
GOMES Axel .....	Gron/Veron
GUIBERTEAU Jarod.....	Chevannes
HAMZAOUI Abderrahmane .....	Sens Racing Club
LAUSBERG Julien .....	St Florentin Portugais
RAISSI Abdeslam.....	St Valerien ESVV
SOARES Alexandre .....	Chevannes

## **2.2 Renouvellement après le 31 aout 2018**

En application de l'article 33 a) du statut de l'arbitrage FFF, il est rappelé aux clubs que les licences arbitres enregistrées après le 31 août de la saison en cours ne permettent pas aux arbitres de représenter leurs clubs vis-à-vis des obligations

LACOSTE J Loup.....	Lindry
---------------------	--------

## **2.3 Arrêt de l'arbitrage**

CLET Michel.....	FC Gâtinais
GAJDOS Dominique .....	UF Tonnerrois
MARTIN Maud.....	Bléneau St Privé
TANFIN Yohan.....	Varenes

## **2.4 Dossiers médicaux non reçus ou incomplets**

Extrait de l'article 2 du guide de procédures pour la délivrance des licences. [..] en ce qui concerne les arbitres, si la seule pièce manquante est le dossier médical, le dossier de demande de licence n'est annulé automatiquement qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la date d'enregistrement de la licence. Par exception, la date de réception du dit dossier médical, dans ce délai, ne modifie pas la date d'enregistrement des licences]

AIT M HAND Rachid.....	UF Tonnerrois
ALLOUCH Dounia.....	Toucy

## **2.5 Licences annulées par la Ligue (délai dépassé)**

EGNAKOU Désiré ..... Charny

LAUSBERG Julien ..... St Florentin Portugais (mutation)

## **2.6 Changements de clubs**

La commission prend note des décisions de la commission régionale Statuts et Règlements et obligations des clubs.

### **Dossiers de la compétence du district**

#### **Situation de M DELEUZE Thomas**

- Prend note de la mutation pour le club de ST AMANT de TALLENDE (63)
- Vu les dispositions de l'article 35 du statut de l'arbitrage portant sur les clubs formateurs « : [...] de plus, dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de match requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer »
- Vu les dispositions de l'article 35 portant sur les clubs formateurs,
- dit que le club de **COURSON** pourra comptabiliser **M DELEUZE Thomas**, au titre des obligations pour les saisons **2018-2019 et 2019-2020** sous réserve d'arbitrage

#### **Situation de M LAUSBERG Julien**

La commission,

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage

Vu la demande de changement de club introduite en faveur du club de ST FLORENTIN PORTUGAIS mais annulée par la Ligue (pièces non fournies dans les délais – article 2 de la procédure des licences)

Classe le dossier.

#### **Situation de M BEN AMAR Lahouari**

La commission,

- Prend note de la décision de la commission régionale des statuts et règlements et obligations des clubs en sa réunion du 30 08 18 accordant une licence pour le club de **MONETEAU**
- Considérant que le club de **MONETEAU** n'est pas le club formateur de M BEN AMAR Lahouari
- Vu les dispositions de l'article 33 c du statut de l'arbitrage, précise au club de **MONETEAU** qu'il ne pourra pas comptabiliser **M BEN AMAR Lahouari** au titre de ses obligations pour les saisons **2018-2019 et 2019-2020** puisqu'il n'est pas le club formateur.

#### **Situation de M ROUGINAT Damien**

La commission

- Considérant que M ROUGINAT Damien était comptabilisé au titre du club de Chassignelles Lézennes pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019
- Considérant que le club de Chassignelles Lézennes a fusionné avec le club de AS Tonnerre pour la présente saison
- Décide de reporter la couverture pour la présente saison 2018-2019 sur le nouveau club soit **UF du TONNERROIS**

## **2.7 Rappel des obligations**

Championnat départemental 1.....	2 arbitres dont 1 majeur
Championnat départemental 2.....	1 arbitre
Championnat départemental 3.....	1 arbitre
Championnat départemental 4.....	0 arbitre

### **ARTICLE 32 - OBLIGATIONS et SANCTIONS - ARBITRES**

*Conformément à l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à disposition se définit au regard de la compétition à laquelle participe leur équipe première. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club. Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.*

### **COMPTABILISATION – PRECISIONS LES REGLEMENTS de la LBFCF**

*- Nombre de matches - Mutualisation*

***Les arbitres ont l'obligation de diriger au minimum 20 matches par saison.***

*Toutefois, un arbitre ayant effectué au minimum 10 matches pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un ou plusieurs arbitres du même club aient dirigé un nombre de matches tel que le total effectué par le nombre d'arbitres obligatoires du club soit égal au nombre d'arbitres obligatoires x 20.*

*Un arbitre qui n'a pas satisfait à cette obligation minimale de 10 au terme des compétitions ne pourra pas être comptabilisé au profit de son club pour la saison en cours.*

*Le nombre de matches qu'il aura officié n'est pas intégré dans le décompte du club.*

*- Club dont l'obligation est d'un seul arbitre*

*Pour être en règle, l'arbitre du club doit couvrir au moins 20 rencontres sur la saison. Toutefois, cette obligation pourra être satisfaite avec 2 arbitres ayant fait au minimum chacun 10 rencontres.*

*- Décompte des matches Futsal*

1 désignation couverte (plateau ou match) = 1 match pris en compte dans les obligations.

## **2.8 Liste des clubs en situation irrégulière**

Conformément à l'article 48, la commission examine la situation de chaque club de district (renouvellement des dossiers d'arbitres à la date du 31 08 18 par rapport à leurs obligations fixées à l'article 41

Au 1<sup>er</sup> septembre les clubs suivants sont passibles, faute de régularisation de leur situation avant le 31 janvier 2019, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage

### **Date limite de dépôt des dossiers de candidature arbitre et arbitre auxiliaire : 28 septembre 2018**

#### **Championnat départemental 1**

CHEVANNES.....	manque 2 arbitres dont 1 majeur
NEUVY SAUTOUR.....	manque 1 arbitre
ST FARGEAU.....	manque 2 arbitres dont 1 majeur
ST GEORGES.....	manque 1 arbitre
SENS RACING CLUB .....	manque 2 arbitres dont 1 majeur
VINNEUF .....	manque 2 arbitres dont 1 majeur

#### **Championnat départemental 2**

CHARNY .....	manque 1 arbitre
COULANGES LA VINEUSE .....	manque 1 arbitre
MALAY LE GRAND .....	manque 1 arbitre
ST FLORENTIN PORTUGAIS .....	manque 1 arbitre

#### **Championnat départemental 3**

ASQUINS .....	manque 1 arbitre
CHEMILLY .....	manque 1 arbitre
GUILLON .....	manque 1 arbitre
LINDRY .....	manque 1 arbitre
PERRIGNY .....	manque 1 arbitre
PONT SUR YONNE .....	manque 1 arbitre
ST VALERIEN EESV .....	manque 1 arbitre
SENS EVEIL.....	manque 1 arbitre
SEREIN AS .....	manque 1 arbitre
SOUCY/THORIGNY.....	manque 1 arbitre

VENOY..... manque 1 arbitre

### **2.9 Liste des clubs bénéficiant de mutation supplémentaires**

- Vu les dispositions de l'article 45 du statut de l'arbitrage « [...] Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.
- Vu la décision de la commission statuts et règlements et obligations des clubs du 19 06 18 précisant la date limite du 31 08 18 pour déclarer l'utilisation de ces mutations supplémentaires
- Prend note que seul le club de ST BRIS LE VINEUX a fait la demande d'utiliser une mutation supplémentaire en équipe 1 disputant le championnat départemental D1 (cf PV st et reg du 12 07 18)

### **3. Courrier divers**

#### **Courriel de FLEURY LA VALLEE en date du 04/09/2018**

La commission précise qu'un arbitre auxiliaire n'est pas comptabilisé pour son club au titre du statut de l'arbitrage dans le District de l'Yonne.

En cas d'absence d'arbitre officiel, l'arbitre auxiliaire est prioritaire pour diriger la rencontre.

### **4. Prochaine réunion**

Mardi 9 octobre 2018.

- Situation des obligations d'équipes de jeunes
- Situation des obligations des éducateurs

Le Président de Commission

Patrick SABATIER

La secrétaire de commission

Catherine FONTAINE

PV 52 Com. terrains 1

**Auxerre le 14 septembre 2018**

Présents : MM Trinquesse – Batréau – Bounon – Hutin - Schweitzer - Wallon

**1. Confirmation de classement des installations pour l'année 2018**

Le Président et les membres de commission des terrains effectueront le classement des installations suivantes :

ARCES – DILO – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 890140101)

CHAMPIGNY – stade Claude Longet

- Niveau 6 (NNI 890740101)

EGRISSELLES LE BOCAGE – stade Les Bruns

- Niveau 6 (NNI 891510101)

LES SIEGES – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 893950101)

MAILLY LA VILLE – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 892370101)

MASSANGIS – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 892460101)

ST MARTIN DU TERTRE – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 893540101)

SENAN – stade municipal (NNI 893840101)

- Niveau 6 à confirmer (NNI 893840101)

VILLEBLEVIN – stade municipal

- Niveau 6 (NNI 894490101)

VILLENEUVE SUR YONNE - stade Gustave Petit Pied

- Niveau 6 (NNI 894640101)

**2. Confirmation de classement des éclairages**

Le Président et les membres de commission des terrains effectueront le classement des éclairages des installations suivantes :

AUXERRE – stade de l'Arbre Sec

- Honneur – niveau E4 (NNI 890240201)

AUXERRE - stade de l'Abbé Deschamps

- Annexe 3 – niveau E4 (NNI 890240104)

AVALLON - stade Léon Laurent

- Annexe 2 SYE - niveau foot à 11 (NNI 890250102)

SENS – terrain Fernand Sastre

- Honneur - niveau 4 (NNI 893870101)

SENS - terrain Baccara Sagna

- Annexe 1 - niveau SYE (NNI 893870102)

### **3. Classement des gymnases**

Le Président prend note des visites faites ou à faire pour le classement des installations suivantes :

- AUXERRE – Gymnase Brazza
- CHARNY OREE DE LA PUISAYE – Gymnase municipal
- MIGENNES - gymnase du Cosec

### **4. Divers**

La commission prendra contact avec les mairies suivantes :

ANDRYES - stade B. Gauchet

- Niveau foot à 8 (NNI 890070102)
- Contrôle des buts

ST BRIS LE VINEUX – stade Alphonse Zeimet

- Niveau 6 (NNI 893370101)
- Planning des travaux pour classement niveau 5

ST FARGEAU - stade du Bel Aire

- Niveau 6 (NNI 893440101)
- Planning des travaux pour classement niveau 5

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. ».

Le Président de Commission – Trinquesse Jean-Louis

**Compte rendu réunion féminisation du 10/09/2018**

**Présents :** Florence Brunet, Catherine Bolléa, Véronique Maison, Isabelle Frévillez, Adeline Verglas, Dany Moine, Jean Mourey

**Absents Excusés :** Christine Amado, Héloïse Picard, Christelle Gérardin, Nathaly Vilain, Magali Robert, Bruno Billotte,

Tout d'abord, Florence nous fait part de sa nouvelle fonction au sein du district suite à la démission de Nicolas BEAU, c'est elle qui aura en charge le secrétariat général du district.

Afin de l'épauler au sein de la Commission, elle souhaite avoir un ou une vice président (e) mais également un ou une secrétaire. Parmi les membres présents à la réunion, Véronique Maison candidate pour la vice-Présidence et Catherine Bolléa pour le poste de secrétaire. Un échange par téléphone sera réalisé afin de connaître les souhaits et les avis de chacun des membres de la commission non présents.

Après échanges téléphoniques, Véronique Maison est nommée Vice Présidente et Catherine Bolléa secrétaire : Vote à l'unanimité

**16/09 => Rentrée des Féminines à Chablis**

Pour les catégories U18 F – Seniors F

Cette journée aura lieu pour les licenciées et non licenciées (prévoir une autorisation parentale pour les mineures et une décharge pour toutes les joueuses non licenciées en cas d'accident). Ces documents ont été envoyés aux clubs avec l'invitation via le district ; pour le moment juste 1 équipe U18F, 1 U14 F et une dizaine de seniors.

Un mail via le district sera renvoyé pour relancer les clubs non inscrits à ce jour bien que cette journée soit obligatoire pour les clubs engagés avec une réponse pour le 13/09 dernier délai.

La Buvette sera à la charge du Club et les bénéfices seront pour le club.

Les présents de la commission à cette manifestation seront Florence, Isabelle, Dany, Véronique, Héloïse, Jean et Catherine (à voir si d'autres membres de la commission ?? et Adeline ??)

Isabelle voit pour la Sono à Chablis ainsi que les tables, les chaises, les barnums...

Florence voit avec Bruno pour les ballons, les oriflammes, les drapeaux de touche et les sifflets mais également avec les arbitres de façon à avoir des jeunes arbitres si possible pour les matchs.

Audrey sera présente pour les photos lors de ces rencontres.

Des feuilles seront à remplir par les différentes équipes lors de leur arrivée avec les coordonnées des éducateurs ainsi que des autorisations parentales pour les mineures. (Prévoir de les éditer (Florence et Audrey))

Rdv à 8h30 pour les membres de la Commission  
Accueil à 9 heures pour les joueuses  
Début 10 h (voir possibilité coup d'envoi par C.H.)  
Fin à 14 h.  
Pour cette manifestation, bien informer la presse.

### **Octobre Rose - le 26 octobre lors de la venue de Paris FC .**

La communication sera faite par Audrey  
Florence demande à Christophe de revoir avec l'AJA si OK pour cette opération  
Voir également pour la tombola si l'AJA peut nous donner un maillot, sinon voir pour un maillot officiel de l'Equipe de France.  
Voir aussi si des petites peuvent jouer à la mi-temps  
Voir avec Magali pour commander des maillots roses pour les membres de la commission qui seront présents + une banderole.  
Voir pour récupérer des badges  
Voir pour l'organisation de la tombola ; qui sera présent ??

### **Journée de la Femme : date à définir**

Préparation coupe du monde : faire un tournoi en invitant des équipes que l'on connait (24 pour faire une équipe représentant chaque pays) en interdistrict (Yonne, Nièvre, Côte d'Or, Jura, Doubs et autre). Idée à revoir  
Revoir pour avoir des prix préférentiels pour les matchs au DFCO.

### **Séance levée à 20h15**

**Présidente de la Commission**

Florence BRUNET

**Secrétaire de la Séance :**

Catherine BOLLEA

**Compte rendu de la réunion Futsal du 14 septembre 2018**

**Présents clubs** : Champs, Joigny, Bléneau, Monéteau Fleury la Vallée ,Charbuy, Migennes, Varennes

**Absent représenté** : Auxerre sport citoyen

**Absent** :AJ Auxerre

**Membres de la commission** : MM Frémion, Billotte, Trubert, Briffaux, Chevry, Musij(CDA)

Un tour de table de présentation est fait avant d'ouvrir la séance.

L'objet de la réunion est de mettre en place un championnat départemental en match aller - retour sur la saison.

11 équipes ont été enregistrées cette année.

Un point est fait sur les inscriptions et les jours et horaires d'utilisation des salles de match. Un tableau est fait pour collecter les informations (coordonnées clubs et CDA).

Tout club inscrit doit participer à la coupe départementale.

**Rappel de la philosophie du Futsal,**

Des installations partagées avec d'autres associations, la tenue des joueurs surtout au niveau des chaussures (interdiction des chaussures type stabilisé et obligation des protèges tibias), le respect des lieux et des horaires et de la contribution au rangement sur certain site.

Des informations sont données concernant les faits de discipline, une attention particulière est portée pour les cas au- delà de 3 matches de suspension. Les clubs recevant sont tenus à la gestion de la police des salles.

Pour les clubs n'ayant pas de salle, la désignation stipulera quel club est recevant. Prévoir une feuille de match à chaque rencontre. Les licences seront contrôlées à chaque rencontre.

Cette année toute équipe présente devra mettre une personne identifiée sur le banc de touche : éducateur, dirigeant ou joueur ne participant pas au match.

Les matches seront arbitrés par 2 arbitres désignés. Un rappel est fait pour le report des matches.

Le règlement de la compétition est donné aux clubs présents ainsi que les règles du jeu.

Mr Musij, responsable des arbitres fait un point avec les questions posées.

Le championnat commencera la semaine 42 soit du 15 10 au 19 10.

Le club de Fleury ayant 2 équipes une information est donnée au sujet des joueurs ne pouvant participer à la même journée programmée dans la semaine.

Une information est donnée au sujet des joueurs licenciés en Foot loisir.

Une soirée de pré rentrée du futsal est prévue le 4 octobre à la salle Mésonès pour faire un point sur les règles du jeu, le coaching (temps mort) et la situation des bancs de touches.

Un tournoi est prévu entre Champs, Fleury, Charbuy et Monéteau.

A cette soirée seront remis des ballons Futsal , une tablette de coaching et des Tables de suivi score et fautes.

### **Questions diverses**

1 - peut-on encore s'inscrire en Coupe de France Futsal : oui par mail à la Ligue et accord FFF en retour.

2 - le club de Charny veut uniquement jouer en coupe de France sans participer au championnat : oui car tous les clubs FFF peuvent s'inscrire.

3 sera-t-il envisagé de faire des plays off en fin de championnat : l'étude selon le calendrier sera faite

Une photo des présents à la réunion a été faite.

Il est demandé à chaque équipe de faire une photographie pour alimenter le site du District.

Désolé pas de pot de fin de réunion, nous nous rattraperons le 4 10.

La réunion se termine à 19h50

**Eric FREMION**

Président de la commission

Auxerre le 19 septembre 2018

**COMMISSION  
SPORTIVE**

**Présents** : MM Barrault - Batréau – Guyot - Schminke - Rollin

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Excusés : Mr Trinquesse - Mme Chéry-Floch

Début de la réunion à 16 h 00.

## **5. Réclamations**

### **Match 50143.1 du 09.09.18 Gurgy - Chablis 2 D2 gr B**

Réserve d'après-match du club de Chablis sur la présence de Mr Berger Cyril, entraîneur de Gurgy, sur le banc de touche, susceptible d'être suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de Chablis,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réserve d'après-match pour la dire recevable.
- en application de l'article 187 des R.G. – évocation,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Chablis de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- prend note de la réponse écrite du club de Gurgy en date du 17.09.18,
- en application de l'article 4.2 du barème disciplinaire : « l'exclusion d'un licencié par l'arbitre : Les entraîneurs, éducateurs et dirigeants ne sont pas soumis à cette suspension automatique. Les organes disciplinaires ne sont pas liés par le motif d'exclusion que l'arbitre a retenu. »
- attendu que la commission de discipline en sa réunion du 6 septembre 2018 n'a pas suspendu Mr Berger Cyril,
- dit Mr Berger Cyril non suspendu pour cette rencontre, donc qualifié,
- enregistre le résultat : Gurgy = 8 / Chablis = 0.

### **Match 50945.1 du 16.09.18 Sens FC 3 - St Georges CY**

Réserve du club de St Georges sur la qualification des joueurs de l'équipe de Sens FC 3 et sur le nombre de joueurs mutations.

La commission, vu les pièces au dossier, la confirmation écrite du club de St Georges,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de St Georges de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- après vérification des fiches des joueurs du club de Sens FC 3,

En ce qui concerne la qualification des joueurs

- attendu que tous les joueurs de l'équipe de Sens FC 3 sont licenciés réglementairement,

- dit tous les joueurs qualifiés pour cette rencontre,

#### En ce qui concerne le nombre de joueurs mutés

- en application de l'article 160 des R.G. : « *Dans toutes les compétitions officielles, et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant démissionné et effectué leur demande de licence hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.* »
- attendu que 6 joueurs mutations période normale ont participé à cette rencontre (Bayon Romain, Errif Samy, Essafiani Wassim, Ismaili Mouaz, Lashab Farouk, Onorato Christopher),
- dit la réserve de St Georges non fondée,
- enregistre le résultat : Sens FC 3 = 1 / St Georges = 0,
- dit l'équipe de Sens FC 3 qualifiée pour le prochain tour de coupe de l'Yonne et l'équipe de St Georges qualifiée en coupe Prével.

Mr Guyot n'a pas pris part à la délibération.

## 6. Forfaits

### Match 50933.1 du 16.09.18 Cheny - Venoy CY

La commission, vu le courriel du club de Venoy en date du 14.09.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Venoy au bénéfice de l'équipe de Cheny,
- dit l'équipe de Cheny qualifiée pour le prochain tour de la Coupe de l'Yonne,
- en application du règlement de la coupe Prével – article 2, l'équipe de Venoy ne sera pas engagée dans cette coupe pour la saison 2018/2019,
- amende 45 € au club de Venoy (forfait déclaré).

### Match 50961.1 du 16.09.18 Varennes - Avallon Vauban FC 2 CY

La commission, vu le courriel du club d'Avallon Vauban FC en date du 13.09.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Avallon Vauban FC 2 au bénéfice de l'équipe de Varennes,
- dit l'équipe de Varennes qualifiée pour le prochain tour de la Coupe de l'Yonne,
- en application du règlement de la coupe Prével - article 2, l'équipe d'Avallon Vauban FC 2 ne sera pas engagée dans cette coupe pour la saison 2018/2019,
- amende 45 € au club d'Avallon Vauban FC (forfait déclaré).

## 7. Changements dates, horaires, terrains

### Match 50148.1 du 23.09.18 Avallon CO 3 - Gurgy D2 gr B

La commission, vu la programmation des matchs des équipes d'Avallon CO et Avallon Vauban FC,

- donne de match à jouer le 23 septembre 2018 à 12 h 30 sur le terrain synthétique en lever de rideau du match R3 Avallon CO 2 - Cosne 2.

### **Match 51127.1 du 22.09.18 Avallon CO/Avallon Vauban FC - Joigny U18 D1**

La commission, vu la programmation des matchs des équipes d'Avallon CO et Avallon Vauban FC,

- donne de match à jouer le 22 septembre 2018 à 14 h 00 sur le terrain synthétique en lever de rideau du match N3 Avallon CO - Racing Besançon.

### **Match 51261.1 du 22.09.18 Courson/Vermenton - Migennes/Cheny U18 D2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs en date du 19.09.18, donne ce match à jouer le 27 octobre 2018 (1<sup>ère</sup> journée de libre). La date du 13 octobre 2018 étant réservée pour la formation module U18.

### **Match 51316.1 du 22.09.18 Sens Franco Portugais - FC Gatinais U18 D2 gr C**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs en date du 19.09.18, donne ce match à jouer le 27 octobre 2018 (1<sup>ère</sup> journée de libre). La date du 13 octobre 2018 étant réservée pour la formation module U18.

### **Match 51343.1 du 22.09.18 Auxerre Stade 2 - ECN U15 D2 gr A**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs en date du 22.09.18, donne ce match à jouer le 27 octobre 2018 (1<sup>ère</sup> date de libre). La date du 29 septembre étant réservée pour le 1<sup>er</sup> tour de coupe de l'Yonne U15.

### **Match 51372.1 du 22.09.18 Serein AS/Varennes - Diges.Pourrain/Toucy U15 D2 gr B**

La commission, vu le courriel du club de Diges.Pourrain en date du 18.09.18, sans l'accord écrit des deux clubs, maintient ce match à l'horaire initial, soit 16 h.

### **Match 51154.1 du 22.09.18 Auxerre Stade - Auxerre AJ 3 U15 D1**

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le samedi 22 septembre 2018 à 14 h 00.

## **8. Feuilles de matchs informatisées**

### **Match 50945.1 du 16.09.18 Sens FC 3 - St Georges CY**

La commission, vu le rapport informatique,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu que le club de Sens FC n'a pas récupéré la rencontre sur la tablette,
- amende 46 € au club de Sens FC pour absence de transmission,
- enregistre le résultat : Sens FC 3 = 1 / St Georges = 0.

### **Match 50956.1 du 16.09.18 Gron Véron - Vergigny CY**

La commission, vu l'impossibilité au club de Gron Véron de configurer la tablette,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Gron Véron = 6 - Vergigny = 2.

### **Match 51151.1 du 15.09.18 UF Tonnerrois - Auxerre AJ 3 U15 D1**

La commission, vu le rapport informatique et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : UF Tonnerrois = 2 / Auxerre AJ 3 = 3.

### **Match 51153.1 du 15.09.18 Appoigny - GJ Sens U15 D1**

La commission, vu le rapport informatique et du constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Appoigny = 2 / GJ Sens = 3,
- rappelle au club de GJ Sens de désigner un responsable dans footclub pour la réalisation des FMI.

## **9. Tirages coupes seniors et jeunes**

### **COUPE DE L'YONNE SENIORS**

La commission procède au tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la COUPE DE L'YONNE SENIORS qui se jouera le dimanche 30 septembre 2018.

La commission prend note de la qualification de l'équipe d'Appoigny en Coupe de France le 30 septembre 2018.

39 équipes qualifiées, soit 19 matchs + 1 exempt :

- Serein HV – Varennes
- Migennes 2 – Champlost
- Toucy – Sens Franco Portugais
- St Sérotin – Gurgy
- Monéteau - Champs Sur Yonne
- Briennon – Soucy Thorigny
- Charmoy 2 – Sens Racing Club
- Sens Jeunesse – Auxerre Sp Citoyens
- Joigny – St Fargeau
- Vermenton - UF Tonnerrois
- Sens FC 3 – Chevannes
- Chemilly – Cheney
- Vinneuf Courlon – Héry
- Aillant – Cerisiers 2
- Asquins – Avallon CO 3
- Fleury La Vallée – Chatel Censoir FC
- Mt St Sulpice – Charny
- Gron Véron – Auxerre Stade 3/Chevannes
- Champigny – Appoigny (match reporté au 14 octobre 2018)

- Exempt = Chablis 2

### **COUPE PREVEL SENIORS**

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la COUPE PREVEL SENIORS qui se jouera le dimanche 30 septembre 2018.

30 équipes qualifiées, soit 15 matchs :

- Etivey – Vergigny
- Arcy Sur Cure – E.C.N.
- Magny 2 – St Georges
- Andryes – Sergines
- Sens Eveil – Tanlay
- St Sauveur/Saints – Charbuy
- Guillon – Neuvy Sautour
- Auxerre Aigles – Lindry
- Quarré St Germain – Perrigny
- Courson – St Julien Du Sault
- Coulanges La Vineuse – FC Gatinais
- Pont Sur Yonne – St Bris Le Vineux
- Ravières – St Denis Les Sens
- Serein AS – Malay Le Grand
- St Florentin Portugais – Paron FC 2

### **COUPE DE L'YONNE U18**

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la COUPE DE L'YONNE U18 qui se jouera le samedi 29 septembre 2018.

La commission prend note des qualifications des équipes suivantes en Coupe Gambardella le 29 septembre 2018 : Aillant - Appoigny – Champs/Yonne - Héry - Joigny - Pont/St Sérotin - Sens FC et UF Tonnerrois.

26 équipes qualifiées, soit 9 matchs et 8 exempts :

- St Clément Onze – St Georges
- St Fargeau – Toucy/Diges.Pourrain
- Avallon CO/Vauban FC – Chevannes
- Courson/Vermenton – Magny
- Venoy/Monéteau – FC Gatinais
- Charbuy/Auxerre Sp Citoyens – Sens Franco Portugais
- Serein AS/Varennes – Vergigny
- Migennes/Cheny – Auxerre Stade 2
- Paron FC - Cerisiers
- Exempts = Aillant – Appoigny – Champs Sur Yonne – Héry - Joigny - Pont/St Sérotin – Sens FC – UF Tonnerrois

## **COUPE DE L'YONNE U15**

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la COUPE DE L'YONNE U15 qui se jouera le 29 septembre 2018.

32 équipes qualifiées, soit 16 matchs :

- St Denis Les Sens - Avallon Vauban FC/COA 2
- Paron FC – Cerisiers
- Aillant – Appoigny
- Fontaine La Gaillarde – Avallon CO 1
- Gron Véron – Héry
- E.C.N. – UF Tonnerrois
- Neuvy Sautour – Auxerre AJ 3
- Vergigny - Migennes/Cheny
- Auxerre Sp Citoyens - FC Gatinais
- St Sérotin/Pont – Sens Franco Portugais
- St Clément Onze – Champs sur Yonne
- St Georges – Joigny
- Magny – Auxerre Stade
- Courson – Serein AS/Varennes
- Vinneuf Courlon – Chevannes
- Diges.Pourrain/Toucy – GJ Sens

## **10. Questions diverses**

### **Match 50945.1 du 16.09.18 Sens FC 3 - St Georges CY**

La commission,

- prend note de la blessure du joueur Angue Florent du club de St Georges et lui souhaite un prompt rétablissement,
- rappelle à l'arbitre, Mr Collet, qu'il doit envoyer un rapport sur la blessure du joueur

### **Match 50954.1 du 16.09.18 Quarré/St Germain - Mt St Sulpice CY**

La commission, vu le courrier de l'arbitre, Mr Garot,

- prend note de la non participation du joueur Poirier Antoine et de son remplacement par le joueur Chapuis Quentin du club de Quarré/St Germain.

### **Match 50957.1 du 16.09.18 Briennon - St Florentin Portugais CY**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le score de la rencontre n'est pas inscrit sur la FMI,
- prend note des courriels de l'arbitre, Mr Métivier et du club de Briennon en date du 18.09.18,
- enregistre le résultat : Briennon = 3 / St Florentin Portugais = 2.

### **Match 50960.1 du 16.09.18 Vermenton - Guillon CY**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le score n'est pas inscrit sur la FMI,
- prend note du courriel du club de Guillon en date du 19.09.18,
- enregistre le résultat : Vermenton = 6 / Guillon = 4.

### **Match 50964.1 du 16.09.18 Etivey - Charny CY**

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel de l'arbitre, Mr Mary et du club d'Etivey en date du 16.09.18,

- prend note de la blessure non inscrite sur la FMI du joueur Jiri Sofiane et la participation de Mr Bento Carolino en tant que délégué du club d'Etivey,
- souhaite un prompt rétablissement au joueur.

### **Match 50221.1 du 07.10.18 Cerisiers 2 - St Valérien EESV D3 gr A**

Courriel du club de Cerisiers en date du 16.09.18 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui a répondu.

### **Match 50263.1 du 02.09.18 Auxerre Sp Citoyens - Toucy 2 D3 gr B**

Participation à la rencontre du joueur GASSET Frédéric du club de Toucy, suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- prend note de la réponse du club de Toucy en date du 17.09.18,
- considérant que le joueur GASSET Frédéric a été sanctionné d'un match de suspension ferme - date d'effet le 18 juin 2018,
- vu les dispositions de l'article 226 des RG,
  - Alinéa 1 « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »
  - Alinéa 2 : « l'expression effectivement jouée s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle [...] à défaut, le club aura match perdu par pénalité sans qu'il soit nécessaire que des réserves ou une réclamation aient été formulées. »
  - Alinéa 4 : « la perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.
- considérant que le joueur GASSET Frédéric a purgé un match de suspension au regard de l'équipe 1 de Toucy,
- considérant que l'équipe de Toucy 2 a repris le championnat pour la saison 2018/2019, le 2 septembre 2018,
- considérant que de ce fait le joueur GASSET Frédéric n'a purgé aucun match de suspension au regard de l'équipe 2 de Toucy,
- dit le joueur GASSET Frédéric non qualifié pour ce match D3 gr B du 2 septembre 2018,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Toucy 2, 0 but, - 1 pt, pour en reporter le bénéfice à l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens, 3 buts, 3 pts,
- inflige au joueur GASSET Frédéric un match de suspension ferme (date d'effet le 24 septembre 2018),

- amende 120 € au club de Toucy pour participation d'un joueur suspendu.

### **Match 50343.1 du 23.09.18 Quarré/St Germain - Magny 2 D3 gr C**

Courriel du club de Quarré/St Germain en date du 17.09.18 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui a répondu.

### **ABSENCE D'ARBITRE - journée du 15 septembre 2018**

La commission prend note de l'absence excusée de l'arbitre pour la journée du 15 septembre 2018 :

- U15 D1 UF Tonnerrois - Auxerre AJ 3

## **11. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

### **Journée du 23 septembre 2018**

- D2 gr A 50082.1 Sens Franco Portugais - Sens Jeunesse : Mr Favereaux Guy-emmanuel
- D4 gr A 50966.1 Sens Franco Portugais 3 - Sens Jeunesse 2 : Mr Rollin Pascal

## **12. Tournois**

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Cheney : match amical le 18 septembre 2018 (équipe 2)

*Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.*

## **13. Prochaines réunions**

Mercredi 26 septembre 2018 à 16 h 00

Mercredi 3 octobre 2018 à 16 h 00

Fin de réunion : 17 h 45.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Séance

Pascal Rollin

Le secrétaire de séance

Didier Schminke